

Politique no 2 Politique sur la collation des grades

Responsable : Rectorat

Cette politique s'adresse aux unités académiques.

Le texte que vous consultez est une codification administrative des Politiques de l'UQAM. Leur version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration. La version que vous consultez est celle qui était en vigueur en mai 2016.

Adoptée le 29 janvier 1991: résolution 91-A-7586

AMENDEMENTS

99-A-10830

2011-A-15002

2011-A-15037

2015-A-16761

TABLE DES MATIÈRES

1. **Énoncé de principes**
 2. **Cadre juridique**
 3. **Objectifs**
 4. **Champ d'application**
 5. **Définitions**
 6. **Description des activités**
 - 6.1 **Considérations générales**
 - 6.1.1 Tenue d'une collation des grades
 - 6.1.2 Présidence
 - 6.1.3 Maître de cérémonie
 - 6.1.4 Comité organisateur
 - 6.1.5 Remise de reconnaissances institutionnelles
 - 6.2 **Considérations financières et matérielles**
 - 6.2.1 Considérations financières
 - 6.2.2 Contribution financière de la faculté ou école
 - 6.2.3 Contribution du Registrariat
 - 6.2.4 Contribution du Service des communications
 - 6.2.5 Dates et lieux
 - 6.3 **Rôles lors de la collation des grades et dispositions générales**
 - 6.3.1 Finissantes, finissants
 - 6.3.2 Invitées, invités d'honneur
 - 6.3.3 Identification visuelle de l'Université
 - 6.3.4 Habits de cérémonie
 - 6.4 **Protocole pour le déroulement des cérémonies de collation des grades**
- Annexe I – Protocole pour le déroulement des cérémonies de collation des grades**

1. **Énoncé de principes**

Toute cérémonie tenue sous l'égide de l'Université représente l'institution et doit en refléter la qualité.

2. **Cadre juridique**

L'Université du Québec à Montréal attribue des grades, diplômes, certificats et attestations aux personnes ayant complété avec succès un programme d'étude.

L'Université du Québec à Montréal attribue aussi des doctorats honorifiques.

3. **Objectifs**

Définir le cadre général et protocolaire qui assure la tenue et le bon fonctionnement de cette cérémonie institutionnelle que constitue la collation des grades.

4. **Champ d'application**

Cette politique s'applique à l'organisation de la collation des grades à l'Université.

5. Définitions

Collation des grades : cérémonie institutionnelle à caractère solennel de remise des attestations d'études aux finissantes, finissants universitaires de premier, deuxième et troisième cycles.

Comité organisateur : regroupement de personnels de l'Université collaborant à l'organisation de la collation des grades.

6. Description des activités

6.1 Considérations générales

Cette politique sur la collation des grades définit le cadre général et protocolaire des cérémonies institutionnelles de remise d'attestations. Une telle politique permet à l'Université de tenir des cérémonies de collation des grades qui renforcent la réputation de l'UQAM et qui garantissent une image adéquate auprès de ses diplômées, diplômés et du grand public : c'est la reconnaissance par l'Université de la réussite scolaire et de plusieurs années de travail, de persévérance et d'effort de la finissante, du finissant dans un moment de grande solennité et de réjouissances.

6.1.1 Tenue d'une collation des grades

Une collation des grades a lieu annuellement pour chaque faculté et école de l'Université. Une collation des grades s'adresse aux finissantes, finissants des premier, deuxième et troisième cycles. Une faculté ou école peut tenir sa collation des grades en une ou plusieurs séances distinctes, compte tenu du nombre de finissantes, finissants et du nombre de programmes en cause. Dans le dernier cas, une faculté ou école peut consacrer une séance de sa collation des grades exclusivement aux finissantes, finissants de deuxième et troisième cycles.

Par ailleurs, l'Université, au besoin, en collaboration avec une ou plusieurs facultés ou école, peut organiser une collation des grades spéciale pour la remise d'un ou de plusieurs doctorats honorifiques ou la remise de diplômes de premier, deuxième et troisième cycles à des finissantes, finissants dans une situation particulière justifiant une telle collation spéciale.

6.1.2 Présidence

Toute collation des grades est présidée par la rectrice, le recteur ou la vice-rectrice, le vice-recteur qu'elle, il désigne pour la, le remplacer.

6.1.3 Maître de cérémonie

Lors d'une collation des grades, la doyenne, le doyen de la faculté ou école responsable désigne la personne agissant à titre de maître de cérémonie.

Lors d'une collation des grades spéciale, la secrétaire générale, le secrétaire général de l'Université agit à titre de maître de cérémonie.

La maître de cérémonie, le maître de cérémonie ouvre la cérémonie, en assure le bon déroulement, fait la présentation des invitées, invités d'honneur, des oratrices, orateurs et met un terme à l'événement.

6.1.4 Comité organisateur

Le Rectorat s'assure de la constitution, sous la présidence de la doyenne, du doyen de chaque faculté ou école, d'un comité organisateur de la collation des grades. Ce comité se compose comme suit :

- la doyenne, le doyen de la faculté ou école, ou sa représentante, son représentant;
- la vice-doyenne, le vice-doyen aux études;
- la coordonnatrice, le coordonnateur de la faculté ou école rattaché au dossier;
- la directrice, le directeur du Bureau des diplômés;
- la coordonnatrice, le coordonnateur aux événements du Bureau des diplômés;
- la directrice, le directeur des dossiers universitaires ou sa représentante, son représentant;
- la directrice, le directeur des relations avec la presse et événements spéciaux;
- toute autre personne que le comité jugerait approprié de s'adjoindre.

6.1.5 Remise de reconnaissances institutionnelles

L'Université privilégie les cérémonies de collation des grades pour décerner ses doctorats honorifiques, la Médaille de l'UQAM, la Reconnaissance du mérite scientifique ou artistique, ainsi que l'attribution du statut de professeure émérite, professeur émérite.

6.2 Considérations financières et matérielles

6.2.1 Considérations financières

Financement

Les cérémonies de collation des grades doivent s'autofinancer. Le Rectorat, par le Bureau des diplômés, voit à la coordination générale et à la gestion administrative de ces événements. Les principales personnes qui contribuent financièrement à ces événements sont les finissantes, les finissants et leurs invitées, invités.

Les associations étudiantes facultaires et les Conseils de diplômées, diplômés des facultés ou école concernées sont invités à collaborer également au financement des cérémonies de collation des grades.

La recherche de commandites internes et externes, sous la responsabilité de la présidente, du président du comité organisateur, s'avère une autre source de financement.

6.2.2 Contribution financière de la faculté ou école

La faculté ou l'école est responsable de défrayer les coûts relatifs à l'invitation de ses finissantes, finissants potentiels et de ses invitées, invités de marque.

6.2.3 Contribution du Registrariat

Le Registrariat identifie les finissantes, finissants potentiels et fournit des listes et étiquettes appropriées et valide l'admissibilité des finissantes, finissants inscrits aux cérémonies de collation des grades.

6.2.4 Contribution du Service des communications

Le Service des communications joue un rôle conseil, notamment en ce qui concerne les communications, les questions de protocole et les relations de presse, les discours, le texte de la, du maître de cérémonie, l'hommage, etc.

6.2.5 Dates et lieux

Le Bureau des diplômés, en consultation avec les facultés et école, propose à la rectrice, au recteur des dates pour la tenue des cérémonies de collation des grades.

Lieu

Le Bureau des diplômés doit s'assurer de réserver une salle pouvant accueillir tous les finissantes, finissants et leurs invitées, invités, et les personnels de l'Université intéressés à participer à la cérémonie.

6.3 Rôles lors de la collation des grades et dispositions générales

6.3.1 Finissantes, finissants

Les finissantes, finissants s'inscrivant à leur collation des grades peuvent inviter les personnes qu'elles, qu'ils souhaitent et ce, en fonction de la capacité de la salle. Des places devront être réservées pour les invitées, invités d'honneur ainsi que pour les membres du personnel de l'UQAM et les commanditaires qui assisteront à la cérémonie. Le Bureau des diplômés remettra à chaque finissante, finissant participant le nombre de billets prévu pour ses invitées, invités.

6.3.2 Invitées, invités d'honneur

Toutes les invitées, tous les invités sur scène portent la toge et prennent place sur l'estrade d'honneur.

Liste des personnes sur l'estrade d'honneur :

- rectrice, recteur;
- Chancelière, Chancelier;
- présidente, président du Conseil d'administration de l'UQAM;
- doyennes, doyens;
- récipiendaires de distinction honorifique;
- personnalités politiques;
- dirigeants d'autres universités;
- anciennes rectrices, anciens recteurs;
- invitées, invités d'honneur;
- vice-rectrices, vice-recteurs;
- registraire;
- secrétaire générale, secrétaire général;
- vice-doyennes, vice-doyens;
- directrices, directeurs des départements et des programmes de la faculté ou école;
- professeures, professeurs et chargées de cours, chargés de cours de la faculté ou école;
- présidente, président du Conseil des diplômées, diplômés.

6.3.3 Identification visuelle de l'Université

Le drapeau ou le logo officiel de l'UQAM doit apparaître clairement sur scène.

6.3.4 Habits de cérémonie

Port de la toge

Chaque finissante, finissant et invitée, invité d'honneur ou toute autre personne devant être présente sur la scène porte la toge.

Les finissantes, finissants portent le mortier durant la cérémonie.

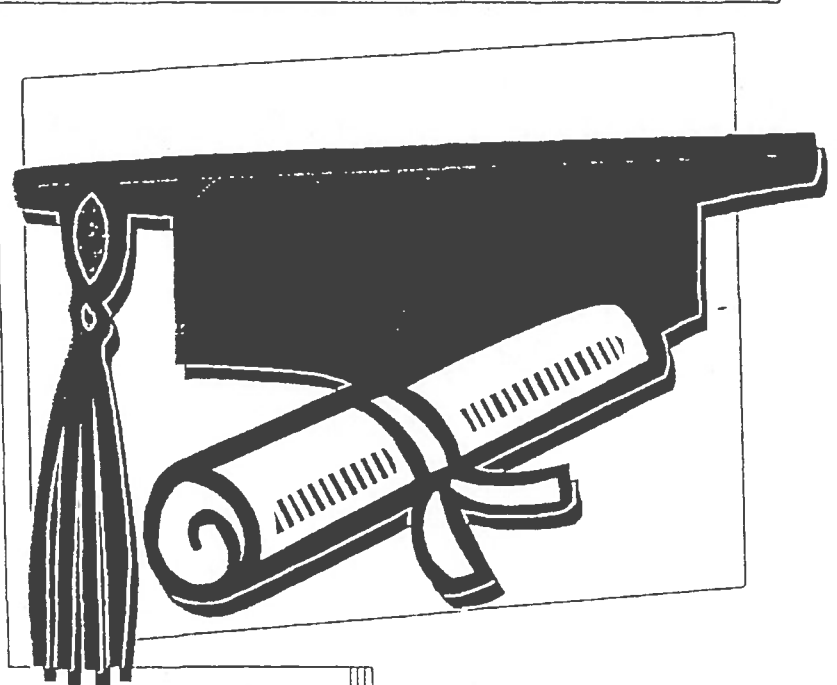
6.4 Protocole pour le déroulement des cérémonies de collation des grades

Il incombe à la rectrice, au recteur, par délégation de pouvoir du Conseil d'administration, d'établir le Protocole pour le déroulement des cérémonies de collation des grades, de le modifier de temps à autre selon les besoins.

Le protocole en vigueur au moment de l'adoption de la présente politique est établi dans le document intitulé Protocole pour le déroulement des cérémonies de collation des grades. Voir Annexe I.

UQÀM

Protocole pour le déroulement des cérémonies de collation des grades



Avril 2011

Présenté le 12 avril 2011 au moment de la
révision de la Politique no2 sur les collations
des grades
Résolution 2011-A-

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. DÉROULEMENT D'UNE CÉRÉMONIE FACULTAIRE DE COLLATION DE GRADES	4
1.1 Ouverture de la cérémonie	4
1.2 Entrée des finissantes, finissants	4
1.3 Entrée du cortège d'honneur	4
1.4 Présentation des invitées, invités d'honneur	4
1.5 Discours d'ouverture de la rectrice, du recteur	5
1.6 Allocution de la doyenne, du doyen	5
1.7 Attribution du doctorat <i>honoris causa</i>	5
1.8 Interlude musical	6
1.9 Accueil des professeures, professeurs émérites	6
1.10 Remise des prix, médailles et mentions aux finissantes, finissants	6
1.11 Remise des attestations d'études	6
1.12 Lancement des mortiers	7
1.13 Sortie des dignitaires	7
1.14 Cocktail pour les invitées, invités d'honneur	7
2. DÉROULEMENT D'UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DE DOCTORAT <i>HONORIS CAUSA</i> HORS COLLATION DES GRADES	8
3. MISE EN PLACE GÉNÉRALE SUR LA SCÈNE	8
3.1 Placement	8
3.1.1 Placement des personnes sur scène	9
3.2 Placement des drapeaux	13
ANNEXES :	
LISTE DES SCHÉMAS DE PLACEMENT	
1. Placement lors de la remise des doctorats <i>honoris causa</i>	15
2. Placement lors de l'interlude musical	16
3. Placement lors de la remise des attestations d'études	17

PRÉAMBULE

Au terme du cheminement académique des étudiantes et des étudiants, les collations des grades constituent un point culminant. Ces cérémonies solennelles sont aussi l'occasion de souligner la contribution des membres du corps professoral ou de diplômées, diplômés par la remise de prix, de médailles ou de toute autre reconnaissance. Elles permettent également de reconnaître la compétence et l'excellence de personnalités qui se voient conférer le titre de docteur *honoris causa*.

Le présent protocole vise à assurer la qualité et la cohérence institutionnelle des cérémonies de collation des grades et des événements parallèles qui s'y greffent. Ce protocole s'applique pour toutes les collations des grades autant celles du premier cycle que celles des cycles supérieurs.

La langue d'usage lors des cérémonies de collation des grades est le français. Il est cependant possible de saluer les dignitaires ou les récipiendaires de prix, de médailles ou de doctorat *honoris causa* dans leur langue maternelle (ou dans une langue qui leur est intelligible).

Bien qu'il n'y ait pas à proprement parler de règle quant à la tenue vestimentaire lors des cérémonies de collation de grades, il est entendu que les finissantes, finissants, les professeures, professeurs ainsi que les dignitaires et les invitées, invités d'honneur portent la toge lorsqu'elles, ils sont présents sur scène.

Conformément à la Politique no2 sur les collations des grades, il incombe à la rectrice, au recteur, par délégation de pouvoir du Conseil d'administration, d'établir le Protocole pour le déroulement des cérémonies des collations des grades et de le modifier de temps à autre selon les besoins. Le présent protocole est celui qui a été établi au moment de l'adoption de la Politique no2 sur les collations des grades, révisée le 12 avril 2011.

DÉROULEMENT D'UNE CÉRÉMONIE FACULTAIRE DE COLLATION DE GRADES

1.1 Ouverture de la cérémonie

- a) La voix hors champ présente le maître de cérémonie, généralement la vice-doyenne, le vice-doyen aux études.
- b) La, le maître de cérémonie salue l'assistance.
- c) La, le maître de cérémonie invite les finissantes, finissants à faire leur entrée dans la salle.
- d) Une musique solennelle accompagne l'entrée des finissantes, finissants.

1.2 Entrée des finissants, finissantes

Les finissantes, finissants font leur entrée en présence du public par les portes côté Cour et côté Jardin et entrent en chassé-croisé dans les premières rangées de la salle selon un ordre qui leur est préalablement assigné eu égard à leur ordre d'appel sur scène lors de la remise de leur attestation.

1.3 Entrée du cortège d'honneur

- a) La, le maître de cérémonie invite l'auditoire à se lever et à accueillir ensuite le cortège d'honneur sur scène.
- b) L'ordre de préséance est déterminé quelques jours à l'avance avec la compilation des réponses positives.
- c) Le cortège d'honneur fait son entrée par la porte de la salle côté Jardin.
- d) Les dignitaires prennent place sur scène et se tiennent debout devant leur siège pour la présentation à l'auditoire selon un ordre préalablement établi qui ne représente pas l'ordre de présentation mais bien l'ordre dans lequel les dignitaires seront assis sur scène.

1.4 Présentation des invitées, invités d'honneur

- a) La, le maître de cérémonie procède à la présentation des dignitaires selon l'ordre convenu et explicitement établi et invite l'auditoire à retenir ses applaudissements pour la fin de la présentation. La rectrice, le recteur est toujours présenté le premier.
- b) Une fois présentés, la rectrice, le recteur et les autres dignitaires s'assoient un à un après l'appel de leur nom.
- c) Par la suite sont présentés les membres de la Direction présents, les doyennes et les doyens, les vice-doyennes, les vice-doyens, les directrices, directeurs de département, les directrices, directeurs de programmes de cycles supérieurs, les directrices, directeurs de programmes de premier cycle, les professeures, professeurs et enfin les personnes chargées de cours. S'il y a lieu, la présidente, le président du Conseil de diplômés et pour terminer la présidente, le président de l'Association étudiante facultaire.

1.5 Discours d'ouverture par la rectrice, le recteur ou sa, son représentant

- a) La, le maître de cérémonie invite la rectrice, le recteur ou sa, son représentant à se présenter au lutrin pour prononcer l'allocution d'ouverture.
- b) La représentante, le représentant de la rectrice, du recteur doit toujours être une vice-rectrice, un vice-recteur académique. L'ordre de préséance est le suivant :
 - Vice-rectrice, vice-recteur à la Vie académique
 - Vice-rectrice, vice-recteur à la Recherche et à la création
 - Vice-rectrice, vice-recteur au Soutien académique et à la vie étudiante.

1.6 Allocution de la doyenne, du doyen

La, le maître de cérémonie invite la doyenne, le doyen à se présenter au lutrin pour prononcer le mot de bienvenue.

1.7 Attribution du doctorat *honoris causa*

- a) La, le maître de cérémonie invite la docteure, le docteur *honoris causa* à se lever. Elle, il reste debout, devant son siège, pendant toute la période d'attribution. Tous les autres dignitaires restent assis.
- b) La, le maître de cérémonie invite la doyenne, le doyen de la Faculté ou la vice-doyenne, le vice-doyen ou la directrice, le directeur d'une unité académique à lire l'hommage destiné à la docteure, au docteur *honoris causa*. Cet hommage se termine par la phrase suivante : «Au nom de l'Université du Québec à Montréal, madame la rectrice, monsieur le recteur, madame la vice-rectrice, monsieur le vice-recteur, je vous invite à conférer, en séance solennelle, un doctorat honorifique à....».
- c) La, le maître de cérémonie invite la rectrice, le recteur et la doyenne ou le doyen et la, le registraire, à procéder à la remise du titre honorifique.
- d) La rectrice, le recteur et la doyenne ou le doyen ainsi que la docteure, le docteur *honoris causa* sont invités à s'avancer au centre de la scène. La docteure, le docteur *honoris causa* se place au milieu, à sa droite, la rectrice, le recteur et à sa gauche, la doyenne, le doyen.
- e) La doyenne, le doyen se place de façon à recevoir l'építoge et le parchemin des mains de la, du registraire.
- f) La doyenne, le doyen remet l'építoge à la rectrice, au recteur qui l'installe sur l'épaule gauche de la docteure, du docteur *honoris causa*.
- g) La doyenne, le doyen remet le parchemin à la rectrice, au recteur qui le présente ouvert à la docteure, au docteur *honoris causa*.
- h) Prise de photos immédiate.
- i) La, le registraire reprend le parchemin des mains de la docteure, du docteur *honoris causa* et la, le maître de cérémonie invite la docteure, le docteur *honoris causa*, la rectrice, le recteur, la doyenne, le doyen à signer le livre d'or. La, le maître de cérémonie invite la docteure, le docteur *honoris causa* à prendre la parole pendant que la rectrice, le recteur et la doyenne, le doyen se rassoient.

1.5 Discours d'ouverture par la rectrice, le recteur ou sa, son représentant

- a) La, le maître de cérémonie invite la rectrice, le recteur ou sa, son représentant à se présenter au lutrin pour prononcer l'allocution d'ouverture.
- b) La représentante, le représentant de la rectrice, du recteur doit toujours être une vice-rectrice, un vice-recteur académique. L'ordre de préséance est le suivant :
Vice-rectrice, vice-recteur à la Vie académique
Vice-rectrice, vice-recteur à la Recherche et à la création
Vice-rectrice, vice-recteur au Soutien académique et à la vie étudiante.

1.6 Allocution de la doyenne, du doyen

La, le maître de cérémonie invite la doyenne, le doyen à se présenter au lutrin pour prononcer le mot de bienvenue.

1.7 Attribution du doctorat *honoris causa*

- a) La, le maître de cérémonie invite la docteure, le docteur *honoris causa* à se lever. Elle, il reste debout, devant son siège, pendant toute la période d'attribution. Tous les autres dignitaires restent assis.
- b) La, le maître de cérémonie invite la doyenne, le doyen de la Faculté ou la vice-doyenne, le vice-doyen ou la directrice, le directeur d'une unité académique à lire l'hommage destiné à la docteure, au docteur *honoris causa*. Cet hommage se termine par la phrase suivante : «Au nom de l'Université du Québec à Montréal, madame la rectrice, monsieur le recteur, madame la vice-rectrice, monsieur le vice-recteur, je vous invite à conférer, en séance solennelle, un doctorat honorifique à....».
- c) La, le maître de cérémonie invite la rectrice, le recteur et la doyenne ou le doyen et la, le registraire, à procéder à la remise du titre honorifique.
- d) La rectrice, le recteur et la doyenne ou le doyen ainsi que la docteure, le docteur *honoris causa* sont invités à s'avancer au centre de la scène. La docteure, le docteur *honoris causa* se place au milieu, à sa droite, la rectrice, le recteur et à sa gauche, la doyenne, le doyen.
- e) La doyenne, le doyen se place de façon à recevoir l'épitoge et le parchemin des mains de la, du registraire.
- f) La doyenne, le doyen remet l'épitoge à la rectrice, au recteur qui l'installe sur l'épaule gauche de la docteure, du docteur *honoris causa*.
- g) La doyenne, le doyen remet le parchemin à la rectrice, au recteur qui le présente ouvert à la docteure, au docteur *honoris causa*.
- h) Prise de photos immédiate.
- i) La, le registraire reprend le parchemin des mains de la docteure, du docteur *honoris causa* et la, le maître de cérémonie invite la docteure, le docteur *honoris causa*, la rectrice, le recteur, la doyenne, le doyen à signer le livre d'or. La, le maître de cérémonie invite la docteure, le docteur *honoris causa* à prendre la parole pendant que la rectrice, le recteur et la doyenne, le doyen se rassoient.

DÉROULEMENT D'UNE CÉRÉMONIE FACULTAIRE DE COLLATION DE GRADES

1.1 Ouverture de la cérémonie

- a) La voix hors champ présente le maître de cérémonie, généralement la vice-doyenne, le vice-doyen aux études.
- b) La, le maître de cérémonie salue l'assistance.
- c) La, le maître de cérémonie invite les finissantes, finissants à faire leur entrée dans la salle.
- d) Une musique solennelle accompagne l'entrée des finissantes, finissants.

1.2 Entrée des finissants, finissantes

Les finissantes, finissants font leur entrée en présence du public par les portes côté Cour et côté Jardin et entrent en chassé-croisé dans les premières rangées de la salle selon un ordre qui leur est préalablement assigné eu égard à leur ordre d'appel sur scène lors de la remise de leur attestation.

1.3 Entrée du cortège d'honneur

- a) La, le maître de cérémonie invite l'auditoire à se lever et à accueillir ensuite le cortège d'honneur sur scène.
- b) L'ordre de préséance est déterminé quelques jours à l'avance avec la compilation des réponses positives.
- c) Le cortège d'honneur fait son entrée par la porte de la salle côté Jardin.
- d) Les dignitaires prennent place sur scène et se tiennent debout devant leur siège pour la présentation à l'auditoire selon un ordre préalablement établi qui ne représente pas l'ordre de présentation mais bien l'ordre dans lequel les dignitaires seront assis sur scène.

1.4 Présentation des invitées, invités d'honneur

- a) La, le maître de cérémonie procède à la présentation des dignitaires selon l'ordre convenu et explicitement établi et invite l'auditoire à retenir ses applaudissements pour la fin de la présentation. La rectrice, le recteur est toujours présenté le premier.
- b) Une fois présentés, la rectrice, le recteur et les autres dignitaires s'assoient un à un après l'appel de leur nom.
- c) Par la suite sont présentés les membres de la Direction présents, les doyennes et les doyens, les vice-doyennes, les vice-doyens, les directrices, directeurs de département, les directrices, directeurs de programmes de cycles supérieurs, les directrices, directeurs de programmes de premier cycle, les professeures, professeurs et enfin les personnes chargées de cours. S'il y a lieu, la présidente, le président du Conseil de diplômés et pour terminer la présidente, le président de l'Association étudiante facultaire.

1.8 Interlude musical

La deuxième partie de la cérémonie débute par un interlude musical.

1.9 Accueil de professeure, professeur émérite

La doyenne, le doyen présente les professeures, professeurs émérites de l'année en leur demandant de se lever devant leur siège pour saluer le public.

1.10 Remise des prix, médailles et mentions aux finissantes, finissants

- a) Différents Prix ou Médailles peuvent être remis aux finissantes, finissants: Médaille du Gouverneur général du Canada, Prix du Barreau, etc.
- b) La rectrice, le recteur ou sa, son représentant, accompagné de la doyenne, du doyen sont invités à se rendre au centre de la scène afin de remettre les Prix ou Médailles aux finissantes, finissants. D'autres personnes peuvent s'ajouter pour la remise des Prix comme par exemple le Prix du Barreau. La, le maître de cérémonie invite ces personnes à se joindre à la rectrice, au recteur et à la doyenne, au doyen. Dans le cas précis du Prix du Barreau, c'est la bâtonnière, le bâtonnier du Barreau de Montréal qui remet le Prix à la meilleure finissante, au meilleur finissant en droit.
- c) Il n'y a pas de discours.

1.11 Remise des attestations d'études par la doyenne, le doyen accompagné de la rectrice, du recteur ou sa représentante, son représentant

- a) L'ordre de présentation des programmes est établi conjointement par le Bureau des diplômés et les facultés ou école avant le début du processus d'inscription.
- b) La, le maître de cérémonie invite la rectrice, le recteur et la doyenne, le doyen à prendre place au centre de la scène.
- c) Lors de la cérémonie, les finissantes, finissants sont invités à tour de rôle, par la voix hors champ, à monter sur scène du côté jardin.
- d) Pour les étudiantes, les étudiants au doctorat, la, le maître de cérémonie invite le public à réserver ses applaudissements pour la fin de la présentation de leurs thèses respectives.
- e) Tous les finissantes, finissants sont accueillis d'une poignée de main par une professeure, un professeur sur scène préférablement la directrice, le directeur de son programme. D'un geste de la main et sans l'accompagner, la professeure, le professeur invite la finissante, le finissant à se diriger vers la rectrice, le recteur et la doyenne, le doyen. La diplômée, le diplômé se place au centre, à sa droite, la rectrice, le recteur et, à sa gauche, la doyenne, le doyen.

- f) Pendant l'entrée sur scène des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs, la voix hors champ présente les informations suivantes :
- Finissantes et finissants de la maîtrise : nom du programme, nom de la directrice, du directeur de mémoire, note d'excellence, le cas échéant.
 - Finissantes et finissants du doctorat : nom du programme, titre de la thèse, nom de la directrice, du directeur de thèse, note d'excellence, le cas échéant.
- g) La doyenne, le doyen, accompagné de la rectrice, du recteur ou de sa représentante, son représentant, remet les attestations d'études aux nouvelles diplômées, nouveaux diplômés tandis que la, le registraire ou sa représentante, son représentant, se charge de présenter les attestations d'études à la doyenne, au doyen.
- h) Pour la remise des attestations d'études de troisième cycle :
- la rectrice, le recteur pose l'épitoge sur l'épaule gauche des doctorantes, doctorants. La doyenne, le doyen leur remet l'attestation.

1.12 Lancement des mortiers

Après avoir livré les dernières consignes relativement au vin d'honneur et avant la sortie des dignitaires, la, le maître de cérémonie invite les finissantes, les finissants au lancement des mortiers.

1.13 Sortie des dignitaires

- a) La, le maître de cérémonie procède à la clôture de la cérémonie en invitant les dignitaires à se retirer.
- b) La rectrice, le recteur est invité à quitter la scène la première, le premier. Les autres dignitaires quittent la scène dans l'ordre inverse de leur entrée. Celles, ceux à la gauche de la rectrice, du recteur sortent en premier et ainsi de suite.

1.14 Cocktail pour les invitées, invités d'honneur

- a) Un cocktail privé est organisé à l'intention des invités de la, du docteur *honoris causa*, de la Direction, des membres de la faculté concernée, doyennes, doyens, vice-doyennes, vice-doyens et professeures, professeurs présents.
- b) Prise de parole de la doyenne, du doyen, remise des Prix facultaires, signature du livre d'or, remise d'un cadeau institutionnel, de fleurs, autres prises de photos avec la Direction et les invitées, invités de la, du docteur *honoris causa*.

2. DÉROULEMENT D'UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DE DOCTORAT *HONORIS CAUSA* HORS COLLATION DES GRADES

Pour une cérémonie de remise de doctorat *honoris causa* hors collation des grades, il incombe à la vice-rectrice, au vice-recteur aux Affaires publiques et aux relations gouvernementales et internationales d'établir un déroulement s'inspirant du déroulement général et adapté à la circonstance spéciale et de le soumettre pour approbation à la rectrice, au recteur.

3. MISE EN PLACE GÉNÉRALE SUR LA SCÈNE

3.1 Placement

La mise en place fait partie intégrale de la mise en scène des cérémonies de collations des grades avec ou sans remise de doctorat *honoris causa*. Elle constitue le premier « discours » proposé à une assistance (avant même la prise de parole).

Le placement des personnes sur scène est organisé au centre en rangées afin de permettre à l'assistance de voir l'ensemble des invitées, des invités sur scène et à assurer la meilleure visibilité qui soit tant de la scène que du point de vue des observatrices, observateurs.

Le lutrin duquel la rectrice, le recteur et la doyenne, le doyen s'adressent à l'auditoire en début de cérémonie est placé du côté jardin de même que la table du livre d'or. La table est retirée de la scène dès la fin de la cérémonie de remise du doctorat *honoris causa*.

Les drapeaux sont installés pour la durée de la collation de grades du côté jardin mais suffisamment en retrait pour y demeurer, sans gêner les déplacements, jusqu'à la fin de la collation.

La table des attestations d'études est installée du côté cour de même que le lutrin duquel la, le maître de cérémonie s'adresse à l'auditoire.

Centre :

Côté cour :

- Officiants

- Maître de cérémonie

1^{er} rangée

- Rectrice, recteur
- Présidente, président du C.A.
- Chancelière, chancelier
- Doyennes, doyens
- Récipiendaire(s) de doctorat honorifique
- Personnalités politiques
- Dirigeantes, dirigeants d'autres universités
- Vice-rectrice, vice-recteur à la Vie académique

2^e rangée

- Anciennes rectrices, anciens recteurs
- Autres membres de la Direction
- Registraire
- Anciennes docteures, anciens docteurs honorifiques
- Professeures, professeurs émérites
- Vice-doyennes, vice-doyens
- Directrices, directeurs de départements

Autres rangées

- Directrices, directeurs de programmes d'études
- Professeures, professeurs
- Personnes chargées de cours
- Présidente, président du Conseil des diplômés.

3.1.1 Placement des personnes sur scène

Le placement retenu repose sur trois principes :

- 1) La rectrice, le recteur occupe la place centrale du placement.
- 2) Le(s) récipiendaire(s) de doctorat(s) *honoris causa* et le(s) doyennes, doyen(s) concerné(s) sont placés à la droite de la rectrice, du recteur.
- 3) Lorsque les officiants à la remise du doctorat *honoris causa* se trouvent debout, faire en sorte que, dans la mesure du possible, les autres personnalités de la première rangée ne se retrouvent pas assises entre des chaises vides.

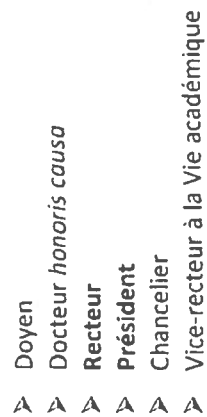
Personnalités de la première rangée:

- Rectrice, recteur
- Présidente, président du C.A.
- Chancelière, chancelier
- Doyennes, doyens impliqués dans la remise du doctorat *honoris causa*
- Récipiendaire(s) de doctorat *honoris causa*
- Personnalité(s) politique(s)
- Dirigeantes, dirigeants d'autres universités
- Vice-rectrice, vice-recteur à la Vie académique

Exemple A

La présidente, le président et la chancelière, le chancelier sont présents.

La docteure, Le docteur *honoris causa* et la doyenne, le doyen sont placés à la droite de la rectrice, du recteur et la présidente, le président, la chancelière, le chancelier ainsi que la vice-rectrice, le vice-recteur à la Vie académique sont placés à sa gauche.

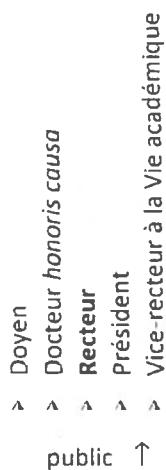


↑Public

Exemple B

La présidente, le président est présent

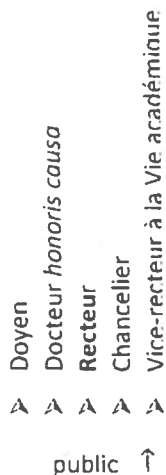
La docteure, le docteur *honoris causa* et la doyenne, le doyen sont placés à la droite de la rectrice, du recteur et la présidente, le président ainsi que la vice-rectrice, le vice-recteur à la Vie académique sont placés à sa gauche.



Exemple C

La chancelière, le chancelier est présent

La docteure, le docteur *honoris causa* et la doyenne, le doyen sont placés à la droite de la rectrice, du recteur et la chancelière, le chancelier ainsi que la vice-rectrice, le vice-recteur à la Vie académique sont placés à sa gauche.



Présence d'une personnalité politique, d'invités d'honneur externes ou de rectrice, de recteur d'autres universités

Sont également assis sur la première rangée les personnalités politiques telles que chef d'État, chef de gouvernement, ministre ou maire et le(s)rectrices, recteurs d'autres universités venus à la cérémonie qui, toutefois, ne sont pas récipiendaires du doctorat *honoris causa* concerné.

Personnalités des autres rangées:

a) Deuxième rangée:

- Anciennes rectrices, anciens recteurs
- Anciennes rectrices, anciens recteurs intérimaires
- Membres de la Direction :
 - 1) Vice-rectrice, vice-recteur à la Recherche et à la création
 - 2) Vice-rectrice, vice-recteur au Soutien académique et à la vie étudiante
 - 3) Vice-rectrice, vice-recteur aux Affaires administratives et financières
 - 4) Vice-rectrice, vice-recteur aux Affaires publiques et aux relations gouvernementales et internationales
 - 5) Vice-rectrice, vice-recteur aux Ressources humaines
 - 6) Secrétaire générale, Secrétaire général sauf si elle, s'il est maître de cérémonie
- Doyennes, doyens non impliqués dans la remise du/des doctorat(s) *honoris causa* et placés par ordre alphabétique du nom de leur faculté
- Registraire. La, le registraire est placé au bout de la deuxième rangée près de la table où reposent le parchemin et l'épilogue. Son rang est considéré hors catégorie
- Anciennes docteurs, anciens docteurs honorifiques
- Professeures, professeurs émérites
- Les vice-doyennes, les vice-doyens, les directrices, directeurs de département placés par ordre alphabétique du nom de leur faculté ou leur département.

b) Troisième rangée et suivantes

- Les directrices, directeurs de programme de cycles supérieurs, de premier cycle placés par ordre alphabétique du nom de leur département
- Les professeures, professeurs, les personnes chargées de cours sont placés par ordre alphabétique de leur nom de famille et la présidente, le président du Conseil de diplômés.

3.2 Placement des drapeaux

La présence sur scène du drapeau québécois est requise par le fait que l'éducation est de responsabilité provinciale.

Une exception peut toutefois être envisagée pour une cérémonie impliquant une personnalité politique canadienne ou étrangère de haut niveau : chef d'État, chef de gouvernement et ministre, et cela après consultation avec la personnalité en question afin de ne pas commettre d'impair dans le cas d'États plurinationaux. Il peut en être de même dans le cas de personnalités d'organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales dans la mesure où le doctorat *honoris causa* est relié au rôle de cette personnalité dans ladite organisation.

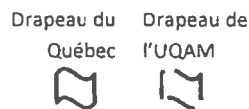
Les drapeaux associatifs, d'entreprises commerciales ou de multinationales ne sont pas admis.

Les drapeaux sont disposés *du côté jardin vers le centre* de la scène. S'ils sont placés près d'un lutrin, vus de face, ils sont placés à gauche.



↑
Public

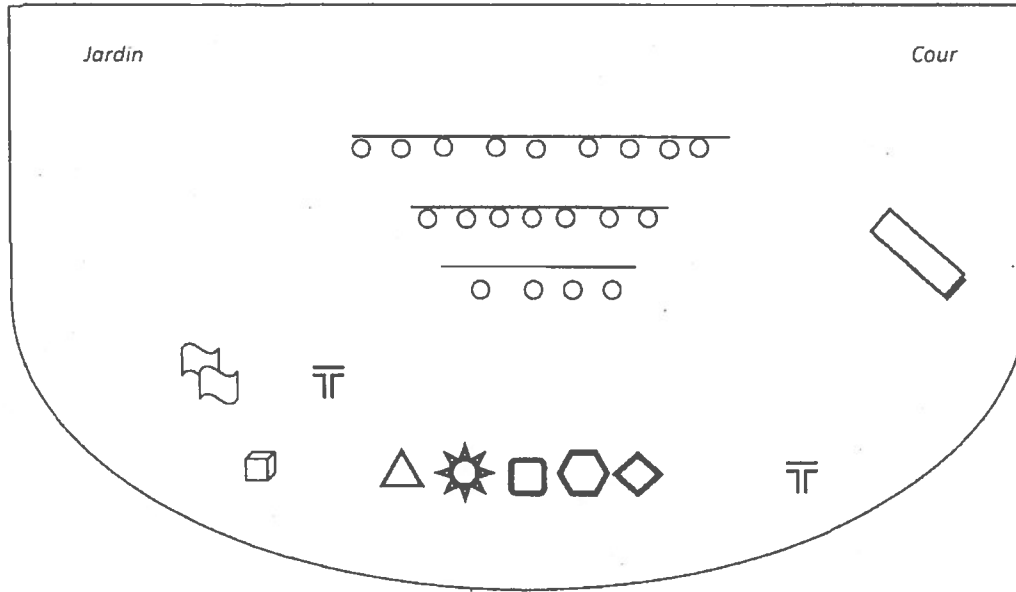
Vu de face, le drapeau du Québec est placé à gauche et le drapeau de l'UQAM à droite.



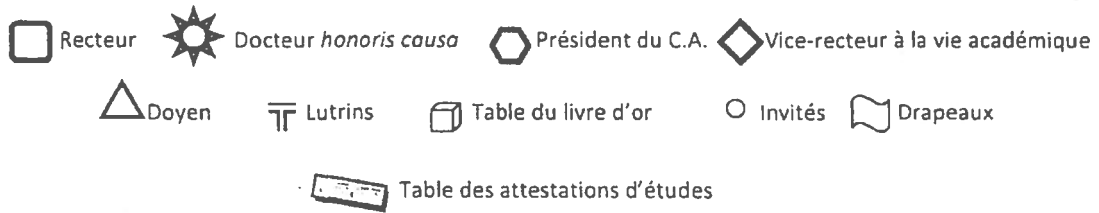
↑
Public

ANNEXES

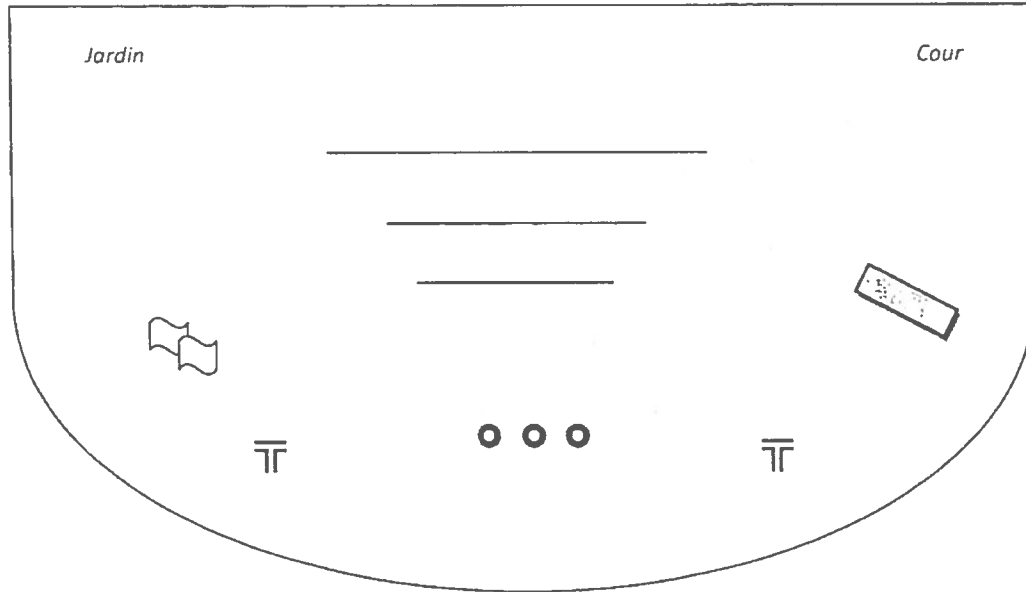
1. PLACEMENT LORS DE LA REMISE DU DOCTORAT *HONORIS CAUSA*



↑
Public



2. PLACEMENT LORS DE L'INTERLUDE MUSICAL



↑
Public

⌚ Lutrin

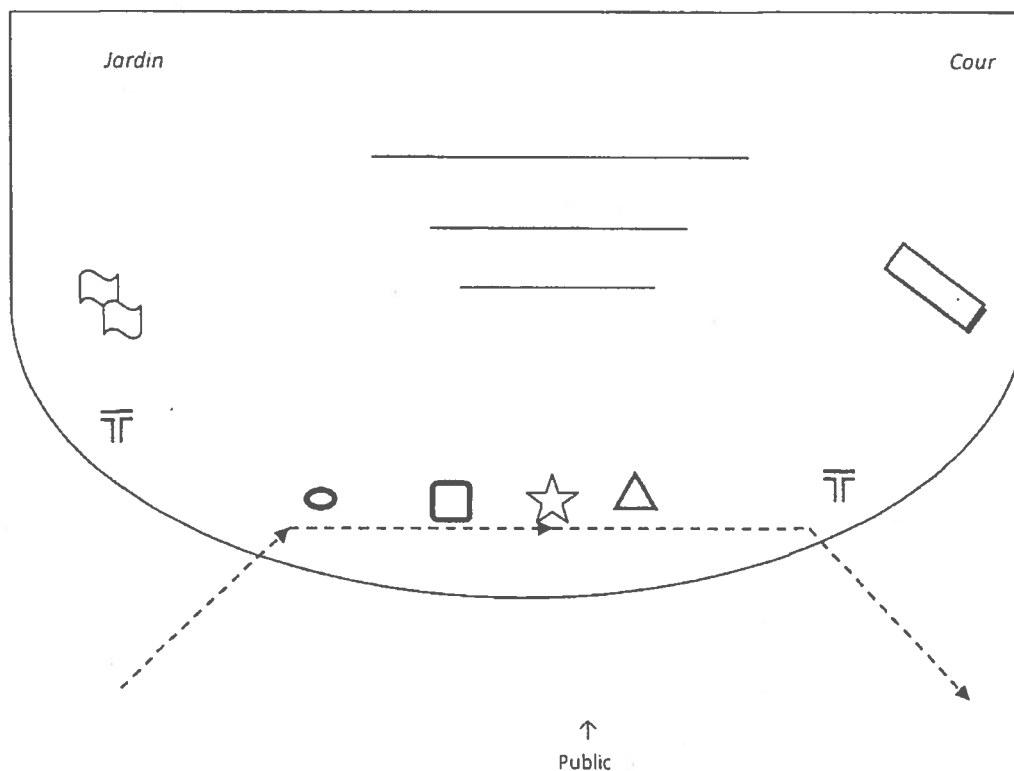
Musiciens

● Drapeaux



Table des attestations d'études

PLACEMENT LORS DE LA REMISE DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES



- △ Doyen ☆ Étudiant □ Recteur ○ Directeur de programme
- Parcours des finissantes, des finissants 🚩 Drapeaux T Lustrin
- ▭ Table des attestations d'études